



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 94 g) et 95 de l'ordre du jour

Environnement et développement durable : développement durable des montagnes

**Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme
relatif à la poursuite de la mise en oeuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable**

Lettre datée du 17 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les conclusions de la première Réunion mondiale des membres du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses, qui s'est tenue à Merano (Italie) les 5 et 6 octobre 2003 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 94 g) et 95 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Marcello **Spatafora**



Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conclusions

Première réunion mondiale des membres du Partenariat pour les montagnes, Merano (Italie), 5-6 octobre 2003

Les membres du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses (ci-après dénommé le Partenariat pour les montagnes) se sont rencontrés à l'occasion de leur première Réunion mondiale organisée à Merano (Italie), les 5 et 6 octobre 2003, à l'invitation du Gouvernement italien.

Au cours de l'échange de vues qu'ils ont eu, les participants ont rappelé :

- L'importance fondamentale du chapitre 13 (Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes) du programme Action 21 adopté à l'issue du Sommet « Planète Terre », tenu à Rio de Janeiro en 1992;
- Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à l'Année internationale de la montagne (2002), à savoir : les résolutions 53/24 du 10 novembre 1998, 55/189 du 20 décembre 2000 et 57/245 du 30 janvier 2003;
- Le programme d'action mondial de Bichkek pour les montagnes adopté le 1er novembre 2002;
- Le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, en particulier son paragraphe 42 qui porte sur le développement durable des régions montagneuses;
- Le document-cadre, dit Document de Bali, définissant les orientations du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses;
- La résolution I de la Commission du développement durable, notamment les paragraphes 22 à 24, qui traitent des partenariats;
- Le rapport adressé par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session, sur les résultats obtenus aux niveaux national, régional et international dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la montagne en 2002;
- Les principes directeurs du Partenariat pour les montagnes élaborés par le groupe d'étude du Partenariat en vue de la Conférence de Merano.

Les participants ont réitéré leur appui au Partenariat et réaffirmé leur volonté de promouvoir son caractère novateur, transparent, ouvert, participatif et dynamique. Ils entendent ainsi poursuivre leur objectif qui est d'encourager le lancement d'initiatives à tous les niveaux en vue de protéger les écosystèmes montagneux et d'améliorer les moyens d'existence dans les régions de montagne en tenant compte des dimensions environnementale, économique et sociale de la mise en valeur durable des montagnes.

Il a été réaffirmé que le Partenariat pour les montagnes était ouvert à tous les gouvernements, y compris aux autorités locales et régionales, ainsi qu'aux

organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres organismes, dont les objectifs et les activités correspondent aux principes et à la vocation du Partenariat pour les montagnes et qui satisfont aux critères d'adhésion.

Les participants ont fait observer qu'en tant qu'alliance regroupant des organismes d'horizons divers, le Partenariat pour les montagnes n'était pas tenu de se doter d'un mécanisme complexe pour la prise de décisions.

Il a été rappelé qu'il convenait de créer un secrétariat commun aisément accessible, qui fournirait des services aux membres du Partenariat, et, en particulier, les aiderait à mettre en place des réseaux, leur apporterait un appui en matière de gestion de l'information et servirait d'intermédiaire pour faciliter l'élaboration et le financement d'initiatives en tenant compte des principes d'efficacité, de solidarité et d'équité. À ce propos les participants ont salué la proposition faite par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'accueillir le secrétariat dans les locaux de la FAO, ainsi que l'offre du Forum sur la montagne de fournir des services de communication et d'échange d'informations.

Les participants ont en outre souligné qu'il importait d'accorder l'attention voulue aux problèmes d'environnement dans les travaux et activités du Partenariat et ont fait observer que le PNUE pouvait jouer un rôle moteur à cet égard.

Il a été précisé que le Partenariat, tout en entretenant des relations institutionnelles privilégiées avec la Commission du développement durable de l'ONU, visait à agir en coordination avec divers groupes d'intervenants, y compris des groupes de la société civile et des organisations multilatérales, régionales ou autres, qui mènent des activités liées à la mise en valeur durable des régions montagneuses, et à établir des liens avec les instruments multilatéraux existants et d'autres instruments pertinents, en évitant de répéter les activités en cours.

Les participants ont décidé de poursuivre le processus de mise en oeuvre du Partenariat pour les montagnes en tenant pleinement compte de la résolution I de la Commission du développement durable et, à cette fin :

- De charger le Groupe d'étude à composition non limitée créé en vue de préparer la réunion de Merano de poursuivre ses travaux visant à mettre définitivement en place le Partenariat pour les montagnes et d'en rendre compte aux membres avant la prochaine réunion de la Commission du développement durable; le Groupe d'étude devrait se concentrer sur les tâches suivantes :
 - Définir les critères d'adhésion au Partenariat pour les montagnes et les obligations incombant à ses membres;
 - Examiner la question du futur mécanisme décisionnel du Partenariat pour les montagnes, en se fondant sur des principes tels que la participation démocratique de tous les membres, la responsabilité et la solidarité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, l'ouverture, l'utilité et l'efficacité;
 - Définir des moyens permettant au Partenariat pour les montagnes de promouvoir l'exécution d'initiatives conjointes élaborées sur la base du paragraphe 42 du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, en facilitant les contacts entre les pays et les organisations qui envisagent de mener

des activités communes et en créant des conditions propices à la coopération et à la mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et mondial;

- D'inviter tous les membres à faire part au groupe d'étude de leurs avis à cet égard;
- D'encourager les consultations entre tous les membres, en particulier au moyen du courrier électronique et, le cas échéant, grâce à des réunions;
- D'examiner d'ici à la fin de 2004 la structure et l'organisation du secrétariat dans une optique à plus long terme.

Un rapport complet sur la réunion sera établi et distribué à tous les membres du Partenariat pour les montagnes.

Les participants ont en outre engagé tous les pays membres du Partenariat pour les montagnes à se mobiliser pour faire en sorte que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution sur le développement durable des montagnes, à sa cinquante-huitième session.

Ils ont décidé d'organiser une réunion devant déboucher sur des mesures concrètes, en marge de la douzième session de la Commission du développement durable.

Par ailleurs, les participants ont décidé de tenir la deuxième réunion mondiale du Partenariat pour les montagnes au cours du deuxième semestre de 2004 et se sont félicités à ce propos de l'offre faite par le Gouvernement péruvien d'accueillir la réunion.

Les membres du Partenariat ont exprimé leur reconnaissance aux Gouvernements italien et suisse, ainsi qu'au Forum sur la montagne et à la FAO, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de préparer la réunion et remercié le Gouvernement italien et les autorités locales de Bolzano, Merano et Vérone de leur hospitalité.
